Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_72-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 24
Contre : /
Abstention : 3

N° de la délibération
2026-72

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 24 avril 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Hélène GUILLEMOT, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN,

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS, Patrick URIEN

Absent(s) ayant donné procuration (5) : Isabelle AUFFRET à Hélène GUILLEMOT, Patrice LE DU à Christian TROADEC, Jean-Yves NICOLAS à Isabelle LE LEON, Aurore GINOUVES à Patrick URIEN, Murielle SANQUER à Stéphane COTTY

Absents: /

A été nommé secrétaire : Daniel COTTEN

D 2026-72 Budget annexe Transports – Détermination du montant de la subvention 2026 et modalités de versement

Rapporteur : Daniel COTTEN – Technicien référent : Cédric CIBIEL

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal de l'exercice 2026 approuvé dans la séance du conseil communautaire du 30 avril 2026,

Vu le budget annexe Transport approuvé dans la séance du conseil communautaire du 30 avril 2026,

Considérant que le budget annexe Transport présente un besoin de financement lié à un déficit d'exploitation compte tenu des services qui sont proposés,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 588 627,25 € au titre de l'exploitation 2026 (celle-ci était de 433 826,36 € en 2025),

Après en avoir délibéré, avec 24 voix pour et 3 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT), les membres du conseil communautaire **approuvent les dispositions suivantes :**

Article 1 :
De fixer le montant total de la subvention au budget annexe Transport à **588 627,25 €** au titre de l'exercice 2026,

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_72-DE

Article 2 :
De préciser que cette subvention fera l'objet d'un versement à hauteur de **90%** et que le solde sera versé en fin d'année quand les résultats prévisionnels du budget annexe seront connus.

Article 3 :
Un acompte de 216 913,18 € a déjà été versé sur l'exercice 2026 (autorisé par la délibération n°D2025-133).

Un second acompte de 312 851,34 € sera versé en mai 2026.

Le solde sera versé en décembre 2026 en fonction des résultats 2026 prévisionnels du budget annexe.

Article 4 :
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, chapitre 65, article 65736221.

Article 5 :
Le président est autorisé à procéder aux mandatements correspondants dans la limite des crédits inscrits.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 05/05/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

